

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC195

présenté par

M. Tan, M. Cabaré, Mme Robert, M. Vignal, Mme Provendier et M. Testé

ARTICLE 4

I. – Compléter cet article par un 11° ainsi rédigé :

« 11° La recherche d'un meilleur accès aux équipements sportifs, y compris scolaires, pour les utilisateurs extérieurs. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 1^{er}, substituer aux mots :

« et 10° »,

les mots :

« , 10° et 11° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer aux missions de la conférence régionale du sport la recherche d'un meilleur accès aux équipements sportifs pour les utilisateurs extérieurs aux structures concernées.

Une telle mesure s'inscrit en complémentarité avec l'article 2 de la proposition de loi, qui prévoit d'intégrer systématiquement un accès autonome aux équipements sportifs lors de la construction des collèges et lycées. Elle viendra conforter cette démarche en permettant, à l'échelle locale, une meilleure sensibilisation des acteurs concernés, ainsi que le lancement de projets dédiés à l'atteinte de cet objectif.